

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2016

**Présents :** AILLOUD JOSETTE, MARTINEZ ANTOINE, PEREZ ANNE, VASSEUR CLAUDE, , LAGARDE PHILIPPE, LAVABRE CEDRIC, HEINRICH SANDRA , GUILLETEAU SEBASTIEN, , HERNANDEZ NICOLAS, LAETITIA KLEYKENS

**Absents :** GUILLAUME ROSSEL RODRIGUES ALINE

JEAN VAUTRIN *procuration* à VASSEUR CLAUDE, PILI AGNES *procuration* à ANTOINE MARTINEZ

### 1) Adhésion de la commune au RézoPouce

La Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup prévoit la mise en place effective du RézoPouce au mois de septembre 2016, ce dispositif organise la pratique de l'auto-stop dans la région. Il faut valider la proposition des arrêts de ce réseau dans notre commune, qui sont : un arrêt au niveau de l'abri-bus "Mas Montels" en direction de la route D1, un arrêt au niveau de l'arrêt de bus "Les Carignans" en direction de Montpellier, et un arrêt dans le centre de la commune en face de la place de l'Eglise (au niveau du poteau rouge avec les panneaux directionnels actuellement).

*Délibération adoptée à l'unanimité*

### 2) Transfert de la compétence "investissement éclairage public" à Hérault Energie

Conformément à l'article 3.4.1 de ses statuts, le Syndicat Départemental d'Energie de l'Hérault, Hérault Energies, peut exercer la maîtrise d'ouvrage des investissements sur les installations d'éclairage public et d'éclairage extérieur (installations nouvelles, renouvellement d'installations et extension des réseaux).

Les collectivités qui transfèrent leur compétence, participent au financement des travaux d'éclairage au coût réel déductions faites :

- De l'aide du FEDER pour les seuls travaux éligibles,
- De l'aide d'HERAULT ENERGIES via son programme annuel,
- De la TVA qui sera récupérée par HERAULT ENERGIES en qualité de maître d'ouvrage.

Chaque opération fera l'objet d'une convention conclue avec HERAULT ENERGIES définissant le budget prévisionnel ainsi que les conditions d'intervention du syndicat.

Donc il est proposé:

- de transférer à HERAULT ENERGIES la compétence « Investissements Eclairage public et éclairage extérieur » telle que décrite à l'article 3.4.1 des statuts du syndicat, à compter du 1er janvier 2017.
- d'autoriser la mise à disposition des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence Investissement Eclairage Public à Hérault Energies,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens, ainsi que tous les documents relatifs à ce transfert de compétence.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

### 3) Projet d'entretien des cours d'eau du bassin versant du Vidourle programme 2015–2019

L'EPTB Vidourle demande au conseil municipal de renouveler la déclaration d'intérêt général lui donnant délégation pour intervenir chez les riverains dans le cadre de l'entretien de la Bénovie.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

### 4) Tarifs de la cantine, de la garderie, et des TAP

Tarifs proposés pour les services périscolaires pour l'année 2016-2017

#### **Forfait trimestriel pour la garderie et les NAP**

Habitants de la commune 100 €. Extérieurs 120 €

#### **Séance NAP :**

Habitants de la commune 1,33 € - Extérieurs 1,60 €

#### **Garderie :**

Forfait 10 journées :

Habitants de la commune 47 € - Extérieurs 58 €.

**Forfait trimestriel garderie :**

Habitants de la commune 65 € - Extérieurs 78 €

**Garderie le vendredi après-midi :**

Habitants de la commune gratuit - Extérieurs 1 €.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**Cantine :**

Contrairement à l'année dernière Sud Traiteur a augmenté ses tarifs il est donc proposé :

Habitants de la commune 3,17 € (3,15 € antérieurement)- Extérieurs 3,90 €

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**5) subventions aux associations**

Suite à la présentation de leur bilan financier et à leur demande de conseil municipal propose une subvention au VTT Club de 1000€, et au foyer rural de 1500€

*Délibération adoptée par 8 voix et une abstention de Sandra Heinrich.*

**6) Motion de soutien à la candidature de Paris à l'organisation des jeux olympiques de 2024**

Proposition de voter un motion de soutien pour cette organisation des jeux par Paris

*Délibération adoptée à l'unanimité*